

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « INTILAQ FOR GROWTH »
ARRÊTÉE AU 31/12/2018**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2018**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **9.436.262 DT** et une valeur liquidative égale à **10.302 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » au **31 décembre 2018**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'absence d'une situation auditée des sociétés au titre de l'exercice 2018 (à l'exception des sociétés **TUNISIE CO, DATAVORA, NGENIO (EX NETSYSTEM) et POLYSMART**) ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.
- Le fonds **FCPR IntilaQ For Growth** porte sur un montant projeté de 22.500.000 DT. Au 31.12.2018, il a été souscrit à hauteur de **9.160.000 DT** libérés totalement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR IntilaQ For Growth** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds **FCPR IntilaQ For Growth** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMRIEUSLE KPMG
6, Rue de Ryad - Les Berges du Lac N-1053-Tunis
MF.: 81063T/AVM000 - RC.: B1489920C2
Tél.: 71.194.304 / Fax: 71.104.320
E-mail: infofmbz@kpmg.com

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Portefeuille-titres	AC 1	9 485 242	6 356 057
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 365 972	4 221 902
Titres OPCVM		1 711 966	1 295 729
Obligations et valeurs assimilées		2 407 304	838 426
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	5 351	745
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		5 351	745
Créances d'exploitation	AC 3	23 561	0
TOTAL ACTIF		9 514 154	6 356 802
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	71 550	51 212
Autres créditeurs divers	PA 2	6 342	21 946
TOTAL PASSIF		77 892	73 158
ACTIF NET			
Capital	CP 1	9 770 860	6 446 970
Sommes distribuables	CP 2	-334 598	-163 326
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-163 326	-89 224
b-Sommes distribuables de l'exercice en cours		-171 272	-74 102
ACTIF NET		9 436 262	6 283 644
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 514 154	6 356 802

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	31 224	85 442
Dividendes		26 660	57 031
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 564	28 411
Revenus des placements monétaires	PR 2	0	0
Revenus des placements monétaires		0	0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		31 224	85 442
Charges de gestion des placements	CH 1	-194 928	-142 225
REVENU NET DES PLACEMENTS		-163 704	-56 782
Autres charges	CH 2	-7 568	-17 320
RESULTAT D'EXPLOITATION		-171 272	-74 102
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-171 272	-74 102
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		317 716	28 088
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		6 174	29 747
Frais de négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		152 618	-16 267

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2018	31.12.2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	152 618	-16 267
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-171 272	-74 102
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	317 716	28 088
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 174	29 747
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 000 000	0
Souscriptions	3 000 000	0
- Capital	3 000 000	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 152 618	-16 267
ACTIF NET		
En début de période	6 283 644	6 299 911
En fin de période	9 436 262	6 283 644
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	616	616
En fin de période	916	616
VALEUR LIQUIDATIVE	10 302	10 201
TAUX DE RENDEMENT	0,989%	-0,258%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR IntilaQ For Growth » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS et de l'Amen Bank et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Décembre 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le fonds FCPR IntilaQ For Growth porte sur un montant projeté de 22.500.000 DT. Au **31.12.2018**, il a été souscrit à hauteur de **9.160.000 DT** libérés totalement et répartis en 916 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 8 ans, prorogeable de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le Fonds Commun de Placement à Risque " IntilaQ For Growth " est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2018**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2018**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- la méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- la méthode des multiples de résultats,
- la méthode de l'actif net,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- la méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 9.485.242 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition 2018	plus ou moins values	Valeur au 31.12.2018	% Actif	% Actif net	Méthode d'évaluation retenue en 2018
Actions							
Titres OPCVM		1 699 652	12 314	1 711 966	17,86%	18,01%	
AMEN TRESOR SICAV	5 459	570 685	6 915	577 600	6,00%	6,05%	
FCP TPF	1 333	128 963	4 733	133 696	1,36%	1,37%	Valeur liquidative
FCP UGFS BONDS FUND	95 175	1 000 004	666	1 000 670	10,51%	10,60%	
Actions Non Cotées		4 686 423	679 549	5 365 972	49,26%	49,66%	
CATRIM TECH	4 250	42 500	0	42 500	0,45%	0,45%	Coût d'acquisition
SBA WORKFORCE	9 959	400 000	0	400 000	4,20%	4,24%	
CODERS CLOUD SA	2 636	174 987	-43 747	131 240	1,84%	1,85%	
DOORBA SA	31 928	349 995	-87 499	262 496	3,68%	3,71%	
NGENIO SA (EX NETSYSTEM)	680	510 000	-127 500	382 500	5,36%	5,40%	Coût d'acquisition avec décote 25%
TUNISIE CO SA	112 500	112 500	-28 125	84 375	1,18%	1,19%	
STARS ID SARL	12 903	399 993	-199 997	199 997	4,20%	4,24%	Coût d'acquisition avec décote 50%
HADRUM	444	375 000	-150 000	225 000	3,94%	3,97%	Coût d'acquisition avec décote 40%
DATA VORA SA	28 696	400 000	260 008	660 008	4,20%	4,24%	
IRIS TECHNOLOGIES SA	7 229	100 000	496 323	596 323	1,05%	1,06%	
MIRAGE SA	780	3 900	107 683	111 583	0,04%	0,04%	
NEW GEN SA	1 500	1 500	148 500	150 000	0,02%	0,02%	Valeur de la dernière transaction significative réalisée sur le titre
NEXT GEN SA	2 243	100 000	25 616	125 616	1,05%	1,06%	
NOSTATIK MEDIA	10 682	428 600	-150 857	277 743	4,50%	4,54%	
POLYSMART	187 867	387 449	232 512	619 961	4,07%	4,11%	
ROAMSMART SA	708	900 000	196 631	1 096 630	9,46%	9,54%	
Obligations et valeurs assimilés		1 437 580	-62 405	1 375 175	15,11%	15,23%	
OCA CODERS CLOUD	20 800	208 000	-52 000	156 000	2,19%	2,20%	
OCA DATA VORA	60 000	600 000	0	600 000	6,31%	6,36%	
OCA NGENIO (EX NETSYSTEM)	900	90 000	-22 500	67 500	0,95%	0,95%	
OCA NEW GEN	6 850	68 500	5 054	73 554	0,72%	0,73%	

	Nombre de titres	Coût d'acquisition 2018	plus ou moins-values	Valeur au 31.12.2018	% Actif	% Actif net	Méthode d'évaluation retenue en 2018
OCA NOSTATIK MEDIA	30 600	306 000	0	306 000	3,22%	3,24%	
OCA POLYSMART	13 016	65 080	7 041	72 121	0,68%	0,69%	
OCA ROAM SMART	1 000	100 000	0	100 000	1,05%	1,06%	
Compte Courant Associé		1 046 100	-13 971	1 032 129	11,00%	11,09%	
CCA CATRIM	10 750	107 500	0	107 500	1,13%	1,14%	
CCA MIRAGE SA	12 610	126 100	14 154	140 254	1,33%	1,34%	
CCA POLYSMART	70 000	700 000	0	700 000	7,36%	7,42%	
CCA TUNISIE CO SA	112 500	112 500	-28 125	84 375	1,18%	1,19%	
		8 869 756	615 487	9 485 242	93,23%	94,00%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31.12.2018 à 5.351 DT, ils se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Placements monétaires	0	0
Disponibilités	5 351	745
Banque	5 351	745
Total	5 351	745

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 23.561 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts à recevoir	23 561	0
Total	23 561	0

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 71.550 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Rémunération du gestionnaire à payer	52 461	43 445
Rémunération du dépositaire à payer	19 089	7 767
Total	71 550	51 212

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à 6.342 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	6 220	10 681
Redevance CMF à payer	92	15
Garantie SOTUGAR à payer	0	11 250
Etat, impôts à payer	30	0
Total	6 342	21 946

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2018 au 31.12.2018 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2018	
Montant en Nominal	6 160 000
Nombre de part	616
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	3 000 000
Nombre de parts	300
Nombre de porteurs de parts	1
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2018	
Montant en Nominal	9 160 000
Nombre de part	916
Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2018	6 446 970	6 446 970
Souscriptions de la période	3 000 000	3 000 000
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	323 890	-10 708
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	317 716	317 716
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	6 174	6 174
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-163 326
Sommes distribuables de l'exercice		-171 272
Montant Fin de période au 31.12.2018	9 770 860	9 436 262

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 31.224 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Revenus des dividendes de SICAV	26 660	57 031
Revenus des obligations convertibles en actions	4 564	28 411
Total	31 224	85 442

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 194.928 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Rémunération du gestionnaire	183 606	134 723
Rémunération du dépositaire	11 322	7 502
Total	194 928	142 225

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à 7.568 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Honoraires du commissaire aux comptes	6 844	5 617
Frais administratifs	304	11 250
Redevance CMF	93	64
Services bancaires et assimilés	327	389
Total	7 568	17 320

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

Données par part	31.12.2018	31.12.2017
Revenus des placements	34	139
Charges de gestion des placements	-213	-231
Revenus nets des placements	-179	-92
Autres produits	0	0
Autres charges	-8	-28
Résultat d'exploitation	-187	-120
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-187	-120
Variation des (+) ou (-) values potentielles	347	46
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	7	48
Frais de négociation	0	0
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	354	94
Résultat net de l'exercice	167	-26
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	354	94
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	354	94
Distribution de dividendes	0	0
Valeur liquidative	10 302	10 201

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion d'IntilaQ for Growth est confiée à UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

UGFS est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds IntilaQ For Growth.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération variable couvrant les frais de gestion de :

- 2% HT sur les montants souscrits, libérés et investis (calculée sur la base des montants investis les plus hauts de l'année)

- 1% HT sur les montants souscrits et non investis (calculée sur la base des montants non investis les plus bas de l'année)

ET

Une prime d'incitation à la performance :

- Carried Interest en faveur du gestionnaire : 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et le TRI minimum de 10%

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0.1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit supérieure à quinze mille (15.000) dinars HT par an.